



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable**

Information sur l'absence d'observation dans le délai de la mission régionale d'autorité environnementale sur le PLU de la commune de Cumiès (Aude)

N°saisine : 2021-009946

N°MRAe : 2022AO18

Montpellier, le 16 février 2022

Par courrier, daté du 10 novembre 2021, reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 15 novembre 2021, la commune de Cumiès a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de la commune de Cumiès au titre des articles R. 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 15 février 2022 (article R. 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.